

Les représentants des professeurs et personnels d'éducation du collège Le Rondeau avec le soutien des organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLC et SNALC dénoncent la mise en place de la réforme des collèges pour la rentrée scolaire 2024.

Nous ne comprenons pas pourquoi le ministère souhaite mettre en place les classes de niveaux en mathématiques et français, alors que toutes les recherches scientifiques montrent l'aspect négatif de cette organisation. En effet, une quasi-unanimité des chercheurs s'accorde pour dire que les classes homogènes baissent le niveau moyen des élèves, et qu'elles pénalisent tout particulièrement les élèves les plus en difficulté.

Le risque est donc grand de voir encore s'aggraver les inégalités sociales, pourtant déjà beaucoup trop présentes dans notre système éducatif. Nous condamnons ce projet d'école du tri social, qui va à l'encontre des valeurs que nous défendons pour notre service public d'éducation.

Nous nous inquiétons de la disparition du groupe classe pour des élèves si jeunes au regard des effets délétères observés en lycée lors de la mise en place des groupes de spécialité.

De plus, cette réforme va de nouveau dégrader nos conditions de travail, notamment à cause des contraintes liées aux alignements des emplois du temps, de la multiplication des conseils de classe pour les professeurs de mathématiques et de français, des réunions d'harmonisation pour créer les groupes de niveaux et aussi du changement de tous les programmes sur deux ans.

Enfin, cette réforme entraîne une remise en cause inacceptable de notre liberté pédagogique. Nous dénonçons la labélisation des manuels scolaires et l'arrivée de l'intelligence artificielle pour remplacer des enseignements. Nous craignons que les nouveaux programmes, plus restrictifs, soient aussi une entrave à notre liberté pédagogique. Enfin nous condamnons, la multiplication des évaluations standardisées (évaluation nationale à tous les niveaux, ev@lang, Pix...) à l'intérêt pédagogique très limité, et dont le seul intérêt semble d'être un outil politique et de management. Le temps passé à évaluer n'est pas un temps d'apprentissage pour les élèves.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du collège le Rondeau s'opposent donc fermement à ce projet. Nous reconnaissons la qualité du travail effectué par la Direction du collège mais nous voterons contre le tableau de répartition des moyens, qui applique une organisation structurelle contestable dans le fond mais aussi dans la forme. En effet aucun texte officiel entérinant les annonces ministérielles n'a, à ce jour, été publié. Nous refusons de valider par notre vote un TRMD non réglementaire. C'est la deuxième année consécutive que le Ministère place les personnels de l'Éducation nationale et les usagers dans le flou et potentiellement dans l'illégalité au moment où commence la tâche ô combien sérieuse et importante de préparer la rentrée suivante ; ce n'est pas acceptable.

Le TRMD présenté ce jour en conseil d'administration ne respecte pas les grilles horaires encore en vigueur aujourd'hui, en effet, les élèves de 6e n'ont pas leurs 26 heures de cours réglementaires hebdomadaires. L'heure de soutien/approfondissement crée l'année dernière a disparu.

De plus, nous rappelons que l'article R-421-2 du code de l'éducation, qui reste toujours en vigueur aujourd'hui, précise que « l'organisation en classe et en groupes d'élèves ainsi que la répartition des élèves » relèvent de la compétence de l'établissement scolaire, il revient donc au conseil d'administration de se prononcer sur la mise en place de groupes de niveau.